



Communiqué de presse

71/20

Montreuil, le 11 Juillet 2020.

Pour la CGT, la démocratie et la parole des personnels s'impose au Ségur de la santé !

Lors de son Comité National Fédéral du 10 juillet 2020, la fédération CGT Santé et Action sociale a décidé de reporter au 21 juillet la décision concernant la signature ou non du Protocole d'Accord Ségur « relatif à la revalorisation des carrières, les rémunérations, et la sécurisation des environnements de travail » afin de pouvoir consulter toutes ses structures en territoire.

C'est aux personnels de notre champ professionnel du privé, du public du sanitaire et de l'action Sociale de décider de leur reconnaissance salariale, de leurs conditions de travail et de leur évolution professionnelle.

Cette consultation leur permettra de s'exprimer sur ce protocole et de donner leur avis sur la signature ou non par la CGT, première organisation syndicale dans la Fonction Publique Hospitalière.

La CGT ne peut pas faire l'impasse de ce temps nécessaire pour une réelle consultation démocratique.